



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 6 FÉVRIER 2024

ORDRE DU JOUR

1 - Administration générale

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2024
- 1.3 Mot de la mairesse
- 1.4 Adoption du Règlement numéro 620-2023 modifiant le *Règlement de plan d'urbanisme* numéro 435-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par le Règlement numéro 315-2019
- 1.5 Adoption du Règlement numéro 621-2023 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par les Règlements numéros 296-2016, 303-2017, 308-2018, 315-2019, 316-2019, 333-2021 et 339-2022, et afin d'assurer la concordance au *Plan d'urbanisme* de la Ville de Percé, tel que modifié par le Règlement numéro 620-2023
- 1.6 Adoption du projet de Règlement numéro 622-2023 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats* numéro 437-2011 afin d'assurer la concordance au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé, tel que modifié par les Règlements numéros 290-15 et 296-2016
- 1.7 Adoption du Règlement numéro 626-2024 décrétant l'acquisition de véhicules et d'équipements et un emprunt de 153 000 \$
- 1.8 Adoption du Projet de Règlement numéro 627-2024 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 436-2011 afin de créer une nouvelle zone agro-forestière 038.2-Af à même une partie de la zone 038-Af
- 1.9 Servitech – Examen de l'état du rôle d'évaluation dont l'équilibration est facultative – Recommandation d'équilibration pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027

- 1.10 Dépôt – Rapport sur l’application du Règlement numéro 517-2018 sur la gestion contractuelle pour l’année 2023
- 1.11 Vente d’immeubles pour défaut de paiement de taxes
 - 1.11.1 Ordonnance de vente à l’enchère publique
 - 1.11.2 Autorisation d’enchérir
- 1.12 Approbation des comptes
- 1.13 Vente à Succession Gaston Cabot – Lots 6 590 575 et 6 590 576, cadastre du Québec, route 132 Est, Saint-Georges-de-Malbaie
- 1.14 Programme d’assurance de dommages de l’UMQ pour les OBNL – Ajout de l’organisme « Ateliers à Travers » à la liste des OBNL reconnus par le conseil municipal aux fins dudit programme

2 - Procédures

- 2.1 Mandat de représentation dans le dossier 96466 Canada Ltée c. Ville de Percé (N° 110-32-700179-237), Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances

3 - Politique familiale et aînés

- 3.1 Demande d’aide financière – Club de l’âge d’or Vue de la Montagne – Cours de français conversationnel intitulé « Café Français »
- 3.2 Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire* du 12 au 16 février 2024

4 - Sécurité publique

- 4.1 Présentation d’une demande d’aide financière à Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Fonds de rétablissement de l’ouragan Fiona

5 - Voirie municipale

- 5.1 Sani-Sable L.B. inc – Décompte progressif n° 3– Contrat « Projet de protection du littoral du secteur de l’Anse-du-Sud (532020052301) »

6 - Aménagement, urbanisme et développement

- 6.1 Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale – Demande pour la construction d’une résidence unifamiliale isolée sur le lot 4 900 074 situé au 107, chemin Bougainville

- 6.2 Règlement numéro 619-2023 relatif à la démolition d'immeubles – Formation du comité de démolition

7 - Loisirs et culture

- 7.1 Aide financière aux centres communautaires pour l'année 2024
- 7.2 Bibliothèques
 - 7.2.1 Désignation d'une nouvelle responsable à la bibliothèque Allyson-Aubut de Barchois
 - 7.2.2 Aide financière pour l'année 2024
- 7.3 Joujouthèque de Cap d'Espoir – Aide financière pour l'année 2024
- 7.4 Renouvellement de l'adhésion à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- 7.5 Renouvellement de l'adhésion au réseau Les Arts et la Ville
- 7.6 Festi Plage de Cap-d'Espoir – 25 au 27 juillet 2024 – Demande d'autorisation pour l'utilisation de la halte routière du 23 au 28 juillet, pour le bruit jusqu'à 2 h 30 et pour la vente de boissons alcoolisées

8 - Affaires nouvelles

- 8.1
- 8.2
- 8.3

PÉRIODE DE QUESTIONS.